

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 17 février 2025



COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

N° 25-02-04

INTERET COMMUN

Objet de la délibération :

**Rapport d'orientations
budgétaires 2025**

Monsieur le Président certifie,
1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.
2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants
3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 13 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent le Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250217-CS25-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2025

Publication : 21/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Absent(s) excusé(s) représenté(s)

PERCET Serge- Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean – Saint André le Puy

GRANJON Vincent – Cuzieu

MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains

OULION Emmanuel- Marclopt

PHILIPPE Marie-France- Rivas

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture -----

Trésorerie de Saint Galmier -----

Secrétaire élu (e) pour la session

ROCHETTE Georges

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2025

M. le Président rappelle aux membres du Comité Syndical présents, qu'en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit de nouvelles dispositions notamment sur le DOB. En effet, celui-ci s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président et visant à améliorer la transparence financière des collectivités territoriales.

Ce rapport doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et fera l'objet d'un vote, d'une publication et d'une transmission en préfecture. Il permet aux membres élus d'être informés de la situation financière du SIVAP pour l'exercice précédent (2024) et pour les exercices à venir. Il permet ainsi de déterminer les choix stratégiques en termes d'investissement et de fonctionnement.

M. le Président présente donc aux membres du Comité Syndical les réalisations de l'exercice 2024 et le niveau d'endettement du syndicat pour les services de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 est joint en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer.

Oùï et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✿ Actent que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 a été présenté à l'assemblée délibérante, tel qu'annexé,
- ✿ Chargent Monsieur le Président de lui donner la suite qu'il convient.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 18 février 2025

Le Président,

Jacques LAFFONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250217-CS25-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2025

Publication : 21/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance
Georges ROCHETTE